

Les sources de renseignements sur les projets et soumissions

Il existe de nombreuses sources d'information sur l'obtention de contrats dans le cadre de projets financés par la BAfD et par d'autres institutions financières internationales. Avec la venue des bases de données électroniques, du réseau Internet et du Web, les sources supplémentaires de renseignements pertinents se multiplient rapidement.

Les pages qui suivent contiennent une brève description des principales sources imprimées et électroniques d'information, mais les consultants et fournisseurs devraient toujours prendre la peine de vérifier l'information obtenue et de se procurer des renseignements supplémentaires en communiquant directement avec les principaux agents de la BAfD, les agents d'exécution et les bureaux commerciaux concernés du gouvernement canadien. Ils pourront consulter également la liste des autres sources d'information et contacts présentée en annexe.

Outre les partenaires ou représentants locaux, le personnel des agents d'exécution, les chargés de projets et de prêts de la BAfD, et les autres contacts personnels qu'une firme peut avoir dans un pays emprunteur ou à Abidjan, une source très importante de renseignements généraux sur les projets est le journal petit format *Development Business*, qui paraît à toutes les deux semaines et qui est publié par les Nations unies. Ce journal contient un **Resume trimestriel des opérations** dont on propose le financement par la BAfD (la liste de projets d'actualité) ainsi que l'État mensuel des projets inscrits sur les listes de projets de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement (BID). (L'état trimestriel des projets de la BAfD n'est habituellement pas aussi à jour, aussi complet ou aussi fiable que les états de projets de la Banque mondiale et de la BID, mais il semble que des améliorations importantes y seront apportées prochainement.)

Dans chaque numéro de *Development Business*, une section est également consacrée aux avis de passation de marchés que la BAfD et les autres institutions financières internationales demandent à leurs emprunteurs de faire paraître tout au long de l'exécution des projets. La BAfD exige qu'un **avis général de passation de marché** soit publié peu de temps après l'approbation des prêts consentis pour l'exécution de nouveaux projets. Cet avis général décrit le projet dans ses grandes lignes et présente les catégories générales de biens, d'équipement et de services qu'il est prévu de se procurer pendant l'exécution du projet, et donne le nom et les coordonnées de l'agent d'exécution. Par la suite, des **avis spécifiques de passation de marché** paraissent dans *Development Business*; ces avis concernent les soumissionnaires individuels et, s'il y a lieu, les préqualifications exigées. Ces avis doivent, également être publiés dans au moins un grand quotidien du pays emprunteur et aussi être envoyés aux ambassades et consulats des États membres de la BAfD qui sont situés sur le territoire du pays emprunteur.